

GUIDE DU NOUVEL ARRIVANT

AVENS - SITE JEAN MICHEL CARVI



1- LOCALISATION

ADRESSE:

410 Chemin de la Barre - 83000 TOULON
<https://goo.gl/maps/znrEnhisgb4wzDmU7>

NUMÉRO DE TELEPHONE:

Standard: 04 94 20 75 70 (horaire standard)
Numéro d'astreinte et planning affichés sur dans chaque service du PHP

PARKING :

Un parking gratuit est à votre disposition à l'intérieur du site
Le code du portail est le suivant: 9981A



2- PRÉSENTATION & HORAIRES

Présentation de l'équipe pluridisciplinaire :

Paramédicale: kinésithérapeute, ergothérapeute

Soignante: psychiatre - coordinateur - infirmiers - AS - AMP/AES - psychologue

Éducative et sociale: éducateurs spécialisés - assistante sociale - aides médico-psychologiques

Hôtelière: cuisiniers, agent de service, maîtresse de maison

Technique et administrative: service logistique - secrétaire - équipe de direction

Public accueilli:

Le site Jean Michel CARVI fait parti du Pôle handicap psychique. Le Pôle handicap psychique accompagne des personnes en situation de handicap psychique et leur famille dans une dynamique d'accompagnement au parcours.

Horaires d'internat: 7/7 24/24

En journée:

Soins: 07h00-14h00 / 13h30-21h30

Éducatif: 08h00-20h00

Administratif: 08h30 - 17h00

De nuit:

Soins: 21h30- 07h00



3- SE REPÉRER ET PRENDRE SES MARQUES

Le Foyer Handicap Psychique est réparti sur 3 sites : Le FAM Jean-Michel Carvi, Le FO Espérance et le FH « Résidence Ariane »

FAM Carvi :

Au RDJ : Vous trouverez l'accueil, les bureaux de la direction, des animateurs, de l'assistante sociale, de la psychologue, les vestiaires, la salle de réunion, des salles d'activités et une salle de repos du personnel.

Au RDC : la salle de restauration, la salle de vie collective, le bureau des éducateurs spécialisés, la salle d'accueil de jour, une pièce d'activité (petite cuisine), des chambres, la passerelle qui ouvre sur le FO.

Au 1er étage : des chambres, l'infirmierie.

Au 2ème étage : des chambres, la salle bien-être, le bureau des AMP et AS.

Le FO :

Au RDJ : Le gymnase, une salle de repos du personnel, des chambres

Au RDC : l'accueil, la salle commune, les bureaux des éducateurs spécialisés, l'infirmierie, un bureau d'animateurs, des chambres, la passerelle qui ouvre sur le FAM.

Au 1er étage : des chambres

Au 2ème étage : des chambres, la salle bien-être, le bureau des AMP, des salles d'activités.

La résidence Ariane : des appartements

Lorsque vous arriverez, dirigez vous vers le bâtiment où vous êtes affecté :

FAM : 1er bâtiment à gauche en arrivant.

En semaine : AS et IDE, se diriger vers l'infirmierie

Animateurs, se diriger vers la salle de vie collective

En week-end et soirées : Se diriger vers l'infirmierie

FO : 2ème bâtiment en s'avançant dans le parking.

En semaine : IDE, se diriger vers l'infirmierie

AMP et animateurs, se présenter à l'accueil, tout de suite à gauche en entrant sur le FO

En week-end et soirées : Se diriger vers l'infirmierie.

Le plan du FAM carvi et du FO Espérance, se trouve en page 2



4- PROCEDURES

Équipement protection individuelle (EPI): Nous fournissons des EPI jetables pour les soignants ou les AMP. L'intérimaire peut également venir avec sa tenue personnelle.

Système de Sécurité Incendie (SSI): Les SSI du FAM et FO/FH se trouve dans les accueils respectifs de chaque bâtiment avec à côté toutes les informations utiles pour pouvoir dérouler les manipulations de réarmement.
En cas d'alarme, rejoignez l'accueil au RDC.

Remise des clés: les clés sont remises de façon nominative contre signature dans les infirmeries FAM ou FO (en fonction du lieu d'exercice) pour les soignants et AMP; dans le local d'animation pour les animateurs.
L'intérimaire s'engage à remettre la clé à la fin de sa mission.



5- NUMÉROS D'URGENCE



112: Numéro d'urgence européen

18: Pompiers

15: Samu



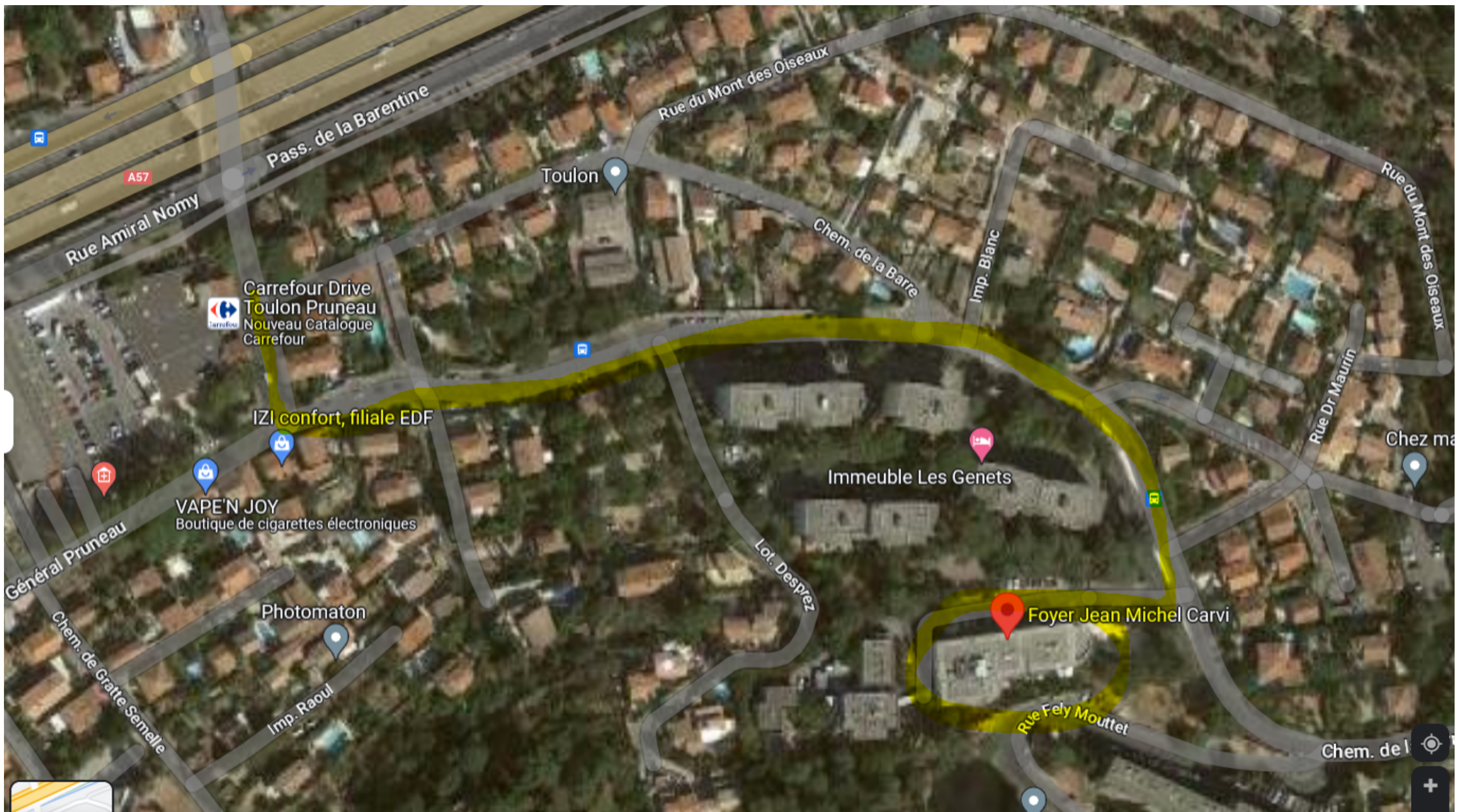
6- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SÉCURITÉ

Vous devez prendre soin de votre santé et de votre sécurité, ainsi que de celles des autres personnes présentes à vos côtés.

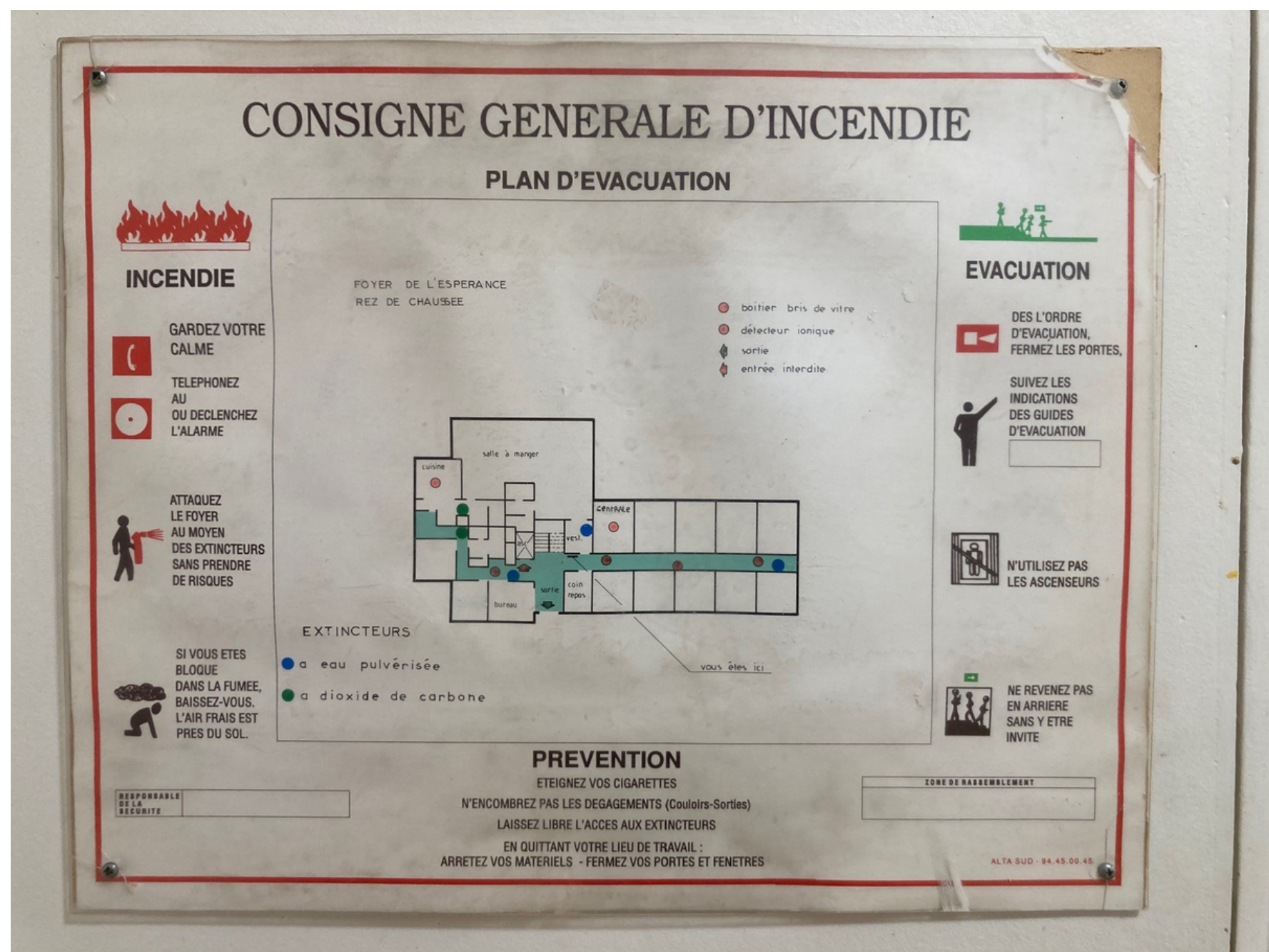
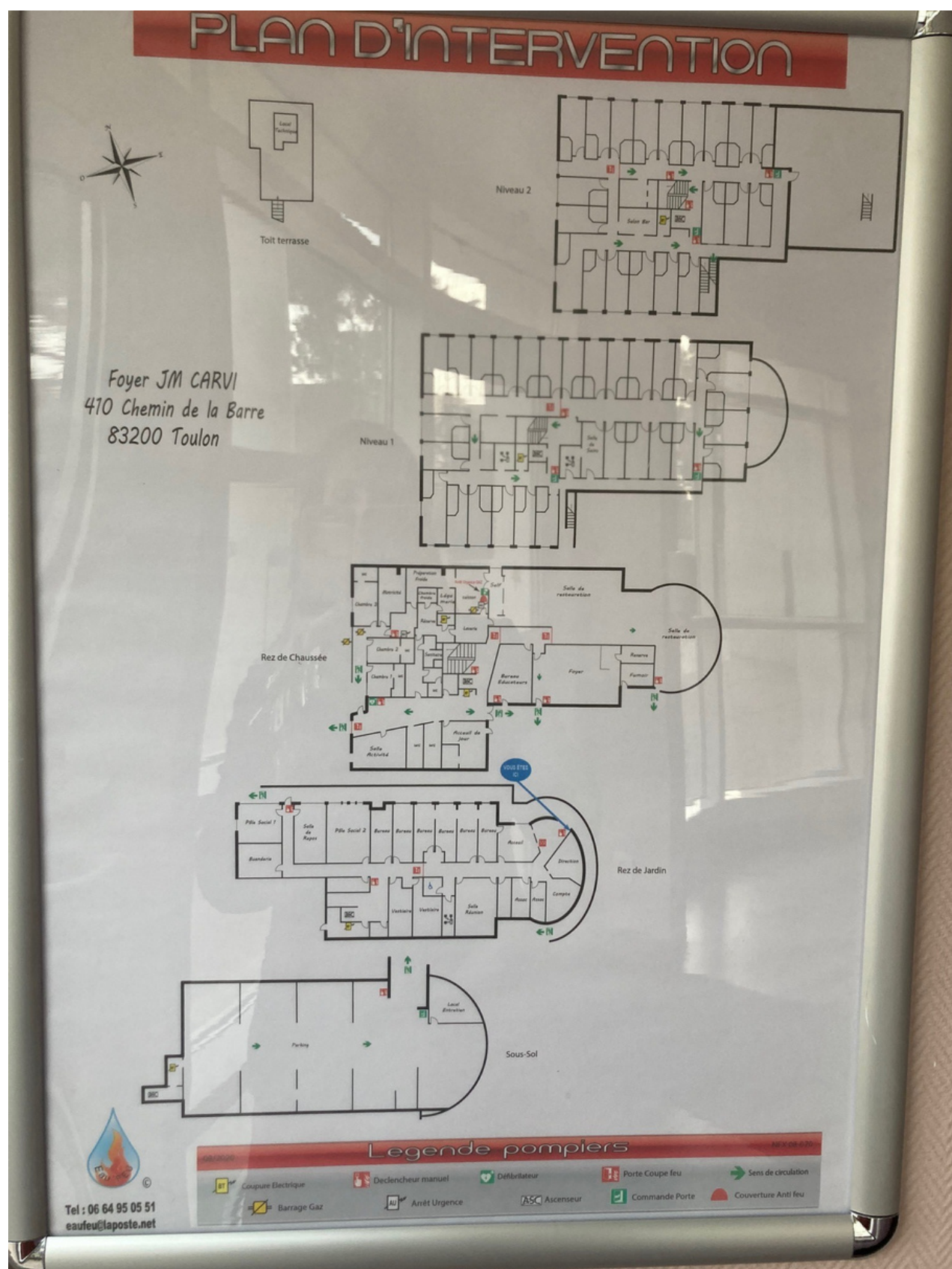
- La circulation dans les locaux est libre ; une vigilance est à porter sur les sols pouvant glisser après les opérations d'entretien des locaux. La circulation en dehors des locaux sera soumise au respect du code de la route ; la consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite pour toute personne amenée à conduire les véhicules de l'association.
- Les conditions d'exécution de votre travail sont liées à vos qualifications et à votre métier au sein de l'établissement. N'hésitez pas à solliciter votre référent chargé de vous accueillir pour toute question sur les bons gestes à avoir, les instructions de travail existantes, le fonctionnement des matériels notamment. Lors de manipulation de personnes/matériels, restez vigilants sur les efforts réalisés et les postures prises.

PLANS DU BÂTIMENT

Plan Jean Michel CARVI



Plan SSI de Sécurité



- La conduite à tenir en cas d'accident est présentée par affichage dans l'établissement, sur les plans d'évacuation et à proximité de la centrale incendie.
- En cas de départ de feu, vous pouvez utiliser l'extincteur disponible à proximité en suivant les consignes mentionnées dessus.
- En cas d'accident de personne, restez calme et contactez un titulaire ou votre référent d'accueil ; si nécessaire, suivez les consignes de l'établissement pour appeler directement les pompiers au 18.
- Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de votre Établissement) est consultable à l'accueil de l'établissement. Il est également disponible en version numérisée sur le serveur commun à l'emplacement suivant : G:\0_ESPACE DOCUMENTAIRE\DUERP
- Coordonnées du service de santé au Travail : 174 rue Danton, 83000 Toulon. Tel: 04 94 46 92 40